

Accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable UE/Îles Cook et protocole de mise en oeuvre

2016/0077(NLE) - 14/02/2017 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 578 voix pour, 95 voix contre et 16 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable entre l'Union européenne et le gouvernement des Îles Cook et de son protocole de mise en œuvre.

Le Parlement européen a donné son approbation à la conclusion de l'accord.

Le Parlement rappelle qu'actuellement aucun bateau de l'Union européenne ne pêche dans les eaux des Îles Cook. La conclusion d'un accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable établit donc **une relation stratégique entre l'Union et les Îles Cook**, offrant des possibilités de pêche pour les navires battant pavillon d'un État membre de l'Union, dans les limites du surplus disponible.

En conséquence, le Parlement estime que l'accord et son protocole doivent être adoptés, compte tenu de l'importance de ces derniers aussi bien pour les Îles Cook que pour les flottes de l'Union en activité dans les eaux de ce pays. Il souhaite toutefois être pleinement informé de toutes les étapes des procédures relatives au protocole de pêche ou à son renouvellement avant sa conclusion future.